

Intervention de Madame Isabelle RAUCH
sur le rapport sur la protection de l'intégrité rédactionnelle
au Conseil de l'Europe le mercredi 25 avril 2018.

Monsieur le Président,

Mes chers collègues,

Je remercie M.Volodymyr ARIEV auteur du rapport exhaustif sur la protection rédactionnelle.

J'adhère à ses conclusions et à son projet de résolution ainsi qu'aux cinq défis à relever pour la défense de l'intégrité rédactionnelle qu'il énumère **car il en va de la défense de la démocratie comme de la défense de l'égalité hommes-femmes** si je me réfère au projet de résolution - non examinée par l'Assemblée - déposé par Sir Roger GALE et ses cosignataires.

Ce projet de résolution fait allusion au « manque d'honnêteté dans la couverture de récents incidents impliquant des agressions sexuelles massives, essentiellement à l'encontre des femmes ». A ce propos, nous examinerons prochainement en France un projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui apporte des réponses à cette problématique et particulièrement son article 3 qui vise à une extension des délits de harcèlement moral et sexuels via les réseaux sociaux et internet (« raids numériques »).

Mais comment, mes chers collègues, ne pas penser lors de l'examen de ce rapport à Daphné Caruana Galizia journaliste d'investigation et blogueuse maltaise assassinée le 16 octobre dernier dans l'explosion de sa voiture qui avait été piégée. Elle est la 5^e journaliste assassinée dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en 2017 et la 21^e depuis le lancement de la plateforme du Conseil de l'Europe pour renforcer la protection des journalistes en avril 2015. Le projet Daphné - lancé à l'initiative du réseau international de journalistes « Forbidden Stories » crée en octobre 2017 – poursuit courageusement son travail d'investigation et défend sa mémoire.

Aussi, pour revenir à notre propos initial de lutte pour la vérité de l'information, je souhaiterais faire référence à une initiative législative française actuelle. Une proposition de loi a, en effet, été déposée le 21 mars 2018 à l'Assemblée nationale pour un examen prévu avant l'été 2018. Son ambition est de doter l'Etat de dispositifs plus efficaces dans sa lutte contre les « fake news » - dans le respect de l'équilibre entre contrôle de l'information et liberté d'expression -. Cette proposition de loi porte également sur l'implication des médias, des plateformes de diffusion et des réseaux sociaux, leur responsabilité et leur régulation.

Sachant que ce sujet est également abordé au niveau européen - où des mesures d'autoréglementation vont être mises en place et un réseau de fact-checking avec des experts indépendants peut être créé - le rapport de ce jour est plus

que d'actualité et notre vigilance et notre mobilisation pour la défense de la vérité et de la démocratie s'en voient renforcées.

Je vous remercie.